

DECRET N° 77/692 DU 12 DECEMBRE 1977
MJT/DGT/DCGPCE 6/5
portant reclassement et nomination de Monsieur
MFOULOU Raphaël, Ingénieur des Travaux Statisti-
ques de 2è échelon.

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977

VU la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires,

VU l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires,

VU le décret n° 59-23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les catégories B, C, D et E des Fonctionnaires,

VU le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires,

DF

VU le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres,

VU le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires,

CF

VU le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A par décret

VU le décret n° 63-410 du 12 décembre 1963 portant statut commun des cadres du personnel technique des services de la Statistique,

VU le décret n° 67-50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er alinéa 2

VU le décret n° 74-229/MJT/DGT/DCGPCE du 10 Juin 1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes Statisticiens et diplômés des grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de commerce

VU le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires,

VU l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

VU le décret n° 77-165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres,

VU la lettre n° 102/CNSEE du 13 Septembre 1977 du Directeur Général du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques transmettant le dossier de l'intéressé,

HK

~~Vu l'arrêté n° 2828/MP6CGP-DSCE du 16 Mai 1975 portant promotion au titre de l'année 1974 des fonctionnaires des cadres des catégories A et B des Services Techniques (Statistique);~~

Vu l'arrêté n° 6214/MJT.DGT.DCGPCE du 22 Septembre 1976 autorisant Mr. MFOULOU Raphaël à suivre un stage à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé (Cameroun);

Vu l'Attestation de Diplôme délivré par le Directeur de l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFORD) de Yaoundé (Cameroun);

Vu le Certificat de reprise de service n° 003/CNSEE du 29 Juillet 1977 délivré par le Directeur Général du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques;

A R R E T E:

ARTICLE 1ER: En application des dispositions du décret n° 63-410 du 12 Décembre 1963 susvisé, Monsieur MFOULOU Raphaël, Ingénieur des Travaux Statistiques de 2° échelon, indice 780, des cadres de la catégorie A, hiérarchie 2 des Services Techniques (Statistique), en service au Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales) à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Démographiques (DED) délivré par l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé (Cameroun) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie 1 et nommé Ingénieur Statisticien de 1er échelon, indice 830, ACC = néant.

ARTICLE 2: Conformément au décret n° 74-229/MJT.DGT.DCGPCE du 10 Juin 1974 précité, l'intéressé qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est reclassé au 3° échelon de son grade indice 1010, ACC = néant.

ARTICLE 3: Le présent arrêté qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 28 Juillet 1977, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera, /-

BRAZZAVILLE, le 12 DECEMBRE 1977

Colonel Louis SYLVAIN G O M A.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Henri L O P E S.-

PAR LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU PLAN,

F. B I T A.-

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL,

Alphonse MOUNSSOPE-PAGATI.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DOSSIER	2
D.F.	2
C.F.	2
MINI/PLAN	2
CNSEE	2